L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : Rue de Chartres, No 73.

Sixième Année.—Vol. XLV.

L'élément électoral en Louisiane.

Au moment où la campagne va s'ouvrir et où les partis doivent faire le dénombrement de leurs forces, il n'est pas sans intérêt de reproduire quelques chiffres tirés des documents officiels sur les proportions relatives de la population, des électeurs enregistrés et des votants en Louisiane. Ces chiffres, dont quelques-uns ont déjà été donnés par nous, sont tirés du recensement fait par les Etats-Unis en 1870, des livres d'enregistrement et des rapports sur les élections dans notre Etat.

Rappelons, d'abord, les règles qui régissent, habituellement, la proportion entre le chiffre de la population et celui des électeurs ayant droit de voter, des électeurs enregistrés et des électeurs votants. L'expérience a démontré que les électeurs ayant droit de voter forment environ un quart de la population totale, tandis que les électeurs enregistrés varient d'un cinquième à un septième, et que les électeurs votants forment un élément encore plus variable, qui peut être déterminé ainsi : 100 votants pour 500 à 700 habitants. Les proportions diffèrent selon les Etats et suivant qu'il s'agit des villes ou des campagnes.

Voici un tableau tiré par le recensement de 1870 sur l'Etat de la Louisiane :

POPULATION ET VOTANTS.	Les 50 ant. paroisses.		
	Nile Orléans.		Total.
Blancs	140.989	221,149	362,065
Couleur	50,466	314,350	364,850
Total pop	191,418	535,497	726,915
Etrangers	47,354	13,761	60,615
Electeurs enregistrés	36,057	117,308	153,360
Votants	30,804	76,456	106,769
Hommes au-dessus de 21 ans.			
Blancs natifs des E. Unis	19,384		
Blancs nés à l'étranger	22,426		
De couleur	12,437		
Total	47,727		

On voit par les chiffres qui précèdent que la Nouvelle-Orléans la population de couleur ne forme qu'un peu plus d'un quart de la population totale, tandis qu'en dehors de la ville elle représente un peu moins des trois cinquièmes. En ville, la population de couleur du sexe masculin au-dessus de 21 ans ne représente qu'un quart du chiffre total des hommes au-dessus de 21 ans. L'élément étranger forme presque la moitié de ce total.

Vingt-huit paroisses étiennent 52 représentants, cet un excédant de gens de couleur de plus de 500, 8 paroisses en étiennent 9 ont un excédant de moins de 500 soit en blancs soit en noirs ; 16 paroisses (non compris Orléans) étiennent 21 représentants, ont un excédant de blancs de plus de 500 ; Orléans qui a quatre fois autant de blancs que de gens de couleur, étiit 25 représentants sur 107.

De ces chiffres il résulte que l'élément blanc en restant uni a toutes les chances de contrôler l'Etat, et avec un enregistrement loyal et une élection sincère.

Les fraudes de l'enregistrement et de l'élection de 1870 sont rendus palpables par quelques comparaisons avec les chiffres qui précèdent.

En 1870 le nombre des électeurs enregistrés, à la Nouvelle-Orléans, était de 36,057 sur une population totale de 191,418. Bien que le recensement n'ait trouvé que 19,427 hommes de couleur au dessus de 21 ans, il y en avait en 1866, 16,054 d'enregistrés ; comme il y a toujours une différence entre le nombre des ayant droit et celui des enregistrés, on peut affirmer qu'il y avait au moins 6,000 inscriptions frauduleuses.

L'enregistrement de 1870 ne donne pas le chiffre des enregistrés de couleur, mais il donne 38,861 natifs des Etats-Unis, sur 36,057 enregistrés. Or, le recensement n'a trouvé que 19,384 natifs blancs et 19,165 de couleur, total 38,549, ce qui ne devrait pas donner, suivant les règles habituelles plus de 30,000 enregistrés. Il y a donc au environ 8000 inscriptions frauduleuses.

Sur le total des votants en 1870 il y en a du 17,207 qui ont fait leur croix, ne sachant signer. On peut supposer que la grande majorité de ceux-là étaient des gens de couleur, quand on voit qu'en 1866 on trouve dans 11 des wards 18,154 enregistrés de couleur et dans les mêmes wards 14,469 qui n'ont pu signer.

On a vu depuis cette époque, le shérif en dressant les listes du jury, incapable de trouver plus de 30 à 40 jurés sur 200 électeurs, les autres n'ayant pu être trouvés aux domiciles indiqués sur les listes d'enregistrement.

En tenant compte de ce qui précède on voit que le nombre des blancs enregistrés en 1870 ne devrait pas dépasser 16,000, bien qu'il y ait 19,384 natifs et 22,426 étrangers au-dessus de 21 ans.

En admettant qu'il y ait 2000 étrangers non naturalisés, il resterait encore 37,800 blancs ayant droit de voter et qui devraient donner une proportion de 22,000 à 25,000 enregistrés sur un total de 36,000, c'est-à-dire les deux tiers. Ceci n'est pas exagéré, quand on se rappelle qu'en 1868, Seymour et Blair ont obtenu 26,000 voix. Il est vrai que la population a peut-être diminué un peu de 1868 à 1870 par suite de la pénurie des affaires.

Si les blancs natifs en naturalisés veulent se dégager la peine d'exercer leurs droits électoraux, il n'est pas douteux qu'ils ne prennent facilement comme jadis la ville et par conséquent ainsi l'Etat. Nous avons donné le droit de dire que leur sort est entre leurs mains.

ASSOCIATION DE LA FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA LOUISIANE. — Un meeting des directeurs, des actionnaires et de toutes les personnes intéressées dans le succès de cette utilisée faire nouvelle de cette association, est convoqué pour ce soir, dans la salle du Séénat, au Mechanic's Institute, à sept heures et demie.

☞ La maison Martial, Sale & Cie, de Turin, est nommée pour son Vieux Tafia Rouge, [illegible] pour la vente de cette liqueur exquise sont MM. Pym & Barnett, 70 et 72, rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

ASSOCIATION D'ECONOMIE ET D'ASSURANCE MUTUELLE. — Voyez l'annonce à la colonne 3ème notices spéciales, notifiant aux membres de la Chambre de cette association que l'assemblée No 10 doit maintenant dû et payable dans les quatre jours.

MAGASIN A LOUER.—Nous signalons l'attention sur l'annonce de M. Peter C. Dudrell, rue de Chartres, No 73, Bâtiment de l'Abeille, [illegible] Canal et Bienville, [illegible] Nouvelle-Orléans. Le prix modéré, [illegible] Le prix modéré [illegible] conditions. La petite expérience de ce [illegible] que [illegible] prochain.

☞ On ne peut manquer à obtenir une machine à coudre, sans faire un essai [illegible] de la machine "Domestic," 100 rue de Canal, chez M. S. Thérèpin.

Courses du Jockey Club
DE LA LOUISIANE.

Nous avons vu, avec la plus grande satisfaction, que les dames de la Nouvelle-Orléans [illegible] hier que les trois premiers jours et la réforme du club doit remplir les dames orléanaises formaient une grande partie de l'assistance, et la quatrième journée sera certainement été l'une des plus fashionables de la semaine de courses. On ne voit pas dire que les deux dernières ne seront pas encore plus brillantes, car il n'y a pas de raison pour que le succès qui a été prononcé depuis samedi dernier, ne suivi pas la même ligne ascendante pendant les deux derniers jours. Les courses se terminent samedi et ceux qui veulent jouir de ce spectacle magnifique et émouvant, ne doivent pas laisser échapper les deux seules occasions qui leur restent.

Le première course, hier, était une course de haies — deux milles à parcourir et huit haies à franchir. Von Moltke, magnifique cheval, sur lequel on avait dû fonder les plus belles espérances, a démontré son jockey dans le cours du premier mille. Temple qui avait tenu quelque temps la tête, n'est lassé dépasser vers la fin de la course, par Blind Tom et Village Blacksmith qui ont traqué ensemble la dernière haie, mais Blind Tom, comme [illegible] avec [illegible] avance [illegible] de [illegible] avant d'arriver au but. Village Blacksmith a fiancé été proclamé vainqueur. Temps de la course 3:57.

La seconde course était une course d'un mille en parties liées pour chevaux de trois ans : $25 d'entrée avec une bourse de $1,500 donnée par le club.

Sur 25 chevaux engagés sept se sont présentés en lice : Minus, Ethel Sprague, poulliche appartenant à George C. Rice, Sweepstake, Cape Race, Silent Friend et London.

Après plusieurs tentatives infructueuses qui ont excité l'impatience des spectateurs et des chevaux, on a enfin obtenu un fort joli départ. Après diverses péripéties intéressantes Cape Race a fini par gagner la course, suivi de très près par London qui du dernier rang était arrivé en second. La poulliche de George Rice est arrivée troisième, et Minus, Ethel Sprague et Sweepstake sont arrivés ensemble au quatrième rang.

Cape Race a gagné la seconde manche, mais de très peu de chose sur London qui est arrivé second. Le temps de la première manche a été de 1. 46.

Les courses d'aujourd'hui offrent un intérêt tout particulier.

La première course est d'un mille pour chevaux de tout âge ; bourse du Club $500.

La deuxième course, "Louisiana Whip", attirera l'attention générale, car les jockeys seront remplacés par des amateurs "Gentlemen Riders." En voici le détail :

DEUXIEME COURSE.—La Louisiana Whip, un mille, pour "gentlemen riders."

1. Mr M. Stewart entre la poulain bai HENRY BROWN, 4 ans, par Lexington et jument par Vandal ; 104 ; Couleurs cerise, manches et casquette blanches.

2. Le comte de Crossville entre la poulain bai TOM ALKEN, 3 ans, par John Alken et Likeness, 128 ; Couleurs : blanc, manches et casquettes rouges.

3. Le capitaine George entre le cheval hongre gris STYLE, 4ans, par Wagner Jos, et jument par Cracker ; 148 lv. Couleurs : bleu, raies d'or et casquette bleu.

4. M. M. Ross entre la poulinie bais MARY HENNESSEY, 4 ans, par Tipperary et Ollo ; 128 l. Couleurs : vert, sashe cette bleu et blanc.

5. Le Bentemant Charles King entre le poulain bai WOODFORD, 4 ans, par Ronnie Scotland et Tempest ; 160 l. Couleurs : bleu et casquette blanche.

La troisième course est pour chevaux de tout âge, le cheval qui aura fait les trois meilleurs milles sur cinq devant gagner la course. Bourse $2,500, dont $2,000 pour le premier et $500 pour le second.

Voir le programme dans une autre colonne.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE A L'OPÉRA. — Les portes de l'Opéra, habituellement closes le vendredi, s'ouvriront, ce soir, par exception, pour la représentation extraordinaire donnée au bénéfice de l'Association, sous le patronage des dames de la ville.

Cette représentation, au succès de laquelle le public doit s'intéresser tout spécialement, sera, à n'en pas douter, l'une des plus belles de l'année. Le programme est heureux, et donne aux auditeurs l'occasion rare d'entendre les principaux artistes de la Compagnie, dans une seule et même soirée.

La généreuse initiative des charmantes dames patronnesses de cette représentation, trouvera sa récompense dans le succès.

BÉNÉFICE DE MME DURAND. — L'affiche de l'Opéra annonce pour lundi prochain, 22, le bénéfice de Mme Durand. Le programme de cette représentation se compose des deux premiers actes de *Romeo et Juliette*, de l'Acte du Jardin de *Faust*, et du troisième acte de *Lucie de Lammermoor*.

La charmante bénéficiaire paraîtra dans les trois rôles de Juliette, Marguerite et Lucie. M. Delabranche chantera le rôle de Roméo et celui de Faust.

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS. — Ce baume devient célèbre et le serait encore à moins, c'est-à-dire quand même il n'aurait pas toutes les vertus qu'il possède réellement. Il a été mis souvent à l'épreuve et il n'a jamais manqué de produire un bon effet. On se sert de ce baume contre les rhumes, les toux et toutes sortes d'affections de poitrine. Il se vend à la pharmacie Laplace, 23 et 25 rue des Champs Elysées et dans toutes les principales pharmacies de la ville.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à pointe de chainettet Elle se vend au No 102, de la rue du Canal

---

DÉCISION IMPORTANTE. — Nous lisons dans le *Courrier des États-Unis* :

La Convention a pris une résolution qui a une importance considérable pour les gens du Sud. Elle a décidé que l'amnistie proclamée par le Président Andrew Johnson en faveur des rebelles était parfaitement valable, et que "cette amnistie, en prononçant un pardon sans condition et sans réserve, a conservé les propriétaires de biens capturés et abandonnés, de l'obligation de fournir la preuve de leur adhésion aux États-Unis pendant la dernière guerre.

Cette décision sera sympathique avec une vive satisfaction par les gens du Sud, qui jusqu'à ce jour, ne savaient pas au juste quelle était leur situation.

CHRONIQUE LOCALE.

UN TAUREAU FURIEUX. — Un taureau, qui venait échappé du bateau à vapeur Raymond jeudi matin, et qui errait dans le Treizième District, renversant sur son chemin M. Louis Maisier, et le blessant si grièvement à la tête qu'il a fallu le transporter chez lui. Avenue Jourdan, entre les rues Royale et Dauphine, à peu par être pris au coin des rues Champs-Elysées et Claude, par le sergent de police Thibaut.

LE CORPS DE M. A. DELAVIGNE. — Le corps d'un homme, qu'on a reconnu être celui de M. Aristide Delavigne, a été trouvé jeudi matin, flottant sur le fleuve, derrière la rue Célestin.

COUR CRIMINELLE. — L'affaire de John Funner, James Duffy et Jim Mcgloin, accusés du meurtre de Peter McGloin, dont le corps, avec le crâne fracassé, fut trouvé dans le canal neuf, s'est terminée ce matin par un verdict de non coupable. M. Davis qui, en sommation, a été relâché, après 3 jours pour vol, avait volé une paire et une chaîne d'or appartenant à Jean Brisolari, a été envoyé au pénitencier pour un an.

Dans l'affaire de Pierre Bertin et de Jean Capdevielle, convaincus du vol, mais à qui une nouvelle audition de cause avait été accordée, qui ont été tous deux à fournir chacun une caution de $10,000.

FEU. — Hier soir, vers minuit, le feu a éclaté dans la bâtisse en briques, à deux étages, située à l'angle des rues Bienville et Tchoupitoulas ; mais les pompes n'étant rendues rapidement sur les lieux, le sinistre a pu être éteint. Le propriétaire, M. Lyons, a déclaré qu'en évalue à $1000. Le bruit de l'incendie avait causé par le propriétaire de l'hôtel Du Quay.

— Il y a des [illegible] qui donnent une [illegible] Hier soir, [illegible] Rue Bienville, [illegible] Rue Bienville, [illegible] Rue Bienville